

COMITE DU QUARTIER KECHILOA-CHOUCOUTOUN

Compte Rendu de la réunion du 13 décembre 2011
Début de séance à 19h animée par Jean-Baptiste COUVREUR

Présents :

Mrs et Mmes : ALTUNA, RAYNAUD, BENDEJACQ, COUVREUR, DUPAIN, ERAMOUSPE, CIGARROA, SAINT MACARY, IGUINIZ, CHALUMEAU, BURGUET, MASSE, NICOLAS, LETUPE, BURGAN, MAHET, LIET-MUGICA, AROSTEGUY, UGARTE

Excusés : M. CONDROYER

Le comité de quartier remercie les nouvelles personnes identifiées cidessus de leur présence ainsi que de nombreuses autres.

En effet nous étions plus d'une quarantaine.

Le comité souhaite que cette nombreuse participation se poursuive.

Thèmes abordés :

- Compte-rendu de la réunion du 8 décembre de Mrs. Raynaud et Couvreur avec Mme D'Elbée adjointe référente de Kéchiloa et Mme Ragozin adjointe en charge de la communication et de la culture.
- Pétition déposée par les riverains de la rue Kafartenia à la mairie.
- Problématique des nids de frelons asiatiques.
- Projet d'aménagement du terrain Camiéta.
- Comment faire connaître la présence du comité de quartier.
- Nouvelle adresse internet du comité de quartier
- Divers

Exposé/Débat :

- Compte-rendu de la réunion du 8 décembre de Mrs. Raynaud et Couvreur avec Mme D'Elbée élue référente de Kéchiloa et Mme Ragozin adjointe en charge de la communication et de la culture :
Ms Raynaud et Couvreur font part à l'assemblée des sujets abordés lors de la réunion :

o Pétition des riverains de la rue Kafartenia,

- o Aménagement du terrain Camiéta et des voies de circulation associées,
- o Problématique des nids de frelons asiatiques,
- o Informations sur la présence et les réunions du comité de quartier,
- o Circulation sur la rue Pierre Bouvet de Theze à proximité du pont de chemin de fer.

□ Pétition déposée par les riverains de la rue Kafartenia à la mairie :

o Mme Liet fait part à l'assemblée de la réunion avec Mme la Maire lui demandant son appui pour que le Conseil Général des Pyrénées Atlantique procède à l'éêtage des platanes qui bordent la D810, à tout le moins ceux situés aux abords des habitations

o Le Comité de quartier approuve cette démarche et demande à la mairie de faire prendre conscience au C.G du danger potentiel lors de forts coups de vent de bris de branches qui pour certaines d'entre elles font plus de dix mètres de haut.

La réponse du Conseil Général à la mairie est... négative

□ Problématique des nids de frelons asiatiques :

o Mr Couvreur précise que la mairie intervient lorsque le nid est situé sur le domaine public mais que sa destruction reste à la charge du propriétaire du terrain lorsqu'il s'agit du domaine privé; y a-t-il une réglementation sur la destruction des nids ?

o S'agissant d'un problème de santé publique, certains participants s'étonnent que le coût de destruction des nids se trouvant chez des particuliers ne soit pas pris en charge par la commune ou la Communauté de Communes; à titre d'information, la ville de Biarritz le fait.

o Le comité de quartier souhaite qu'avant que les nids ne prolifèrent, ceux-ci soient détruits éventuellement par une démarche concertée avec le Comité de Communes.

o Mr Couvreur rappelle qu'il est recommandé de poser des pièges individuels après l'hiver pour piéger les jeunes reines.

Quand on identifie un nid, il faut prévenir la mairie qui se charge de le faire détruire à la charge de la Communauté de Communes.

□ Projet d'aménagement du terrain Camiéta :

o Mrs Raynaud et Couvreur informent l'assemblée de l'état d'avancement du projet Camiéta :

□ Forme juridique,

□ Répartition des types de logement (sociaux locatifs, petits collectifs, etc..) zone de loisir, circulation douce, petits commerces etc...

Plutôt que de petits commerces qui seront trop près d'une zone commerciale qui leur ferait une concurrence importante, la mairie souhaite y voir, outre un espace public confortable, une construction dédiée à la vie associative, ou une crèche, ou toute autre destination collective (la question est à l'étude).

□ Aménagement d'un rond-point à la place des feux tricolores devant le centre commercial,

□ Création d'une voie d'accès en direct du carrefour vers les rues Karfatenia/Iduski Aldé.

o L'assemblée approuve la demande faite à la mairie de participer des que possible au projet pour avis consultatif.

□ Informations sur la présence et les réunions du comité de quartier :

o La mairie se charge de faire publier dans le journal Sud-Ouest la date des futures réunions du comité de quartier

o La mairie va faire poser un panneau électronique d'annonces (dates de réunions du comité de quartier, etc...). Ce panneau sera posé coté droit en allant vers le Bourg à coté ou au dessus du panneau « Kéchiloa »

Enfin cela ne sera pas du côté droit car il n'y a pas d'électricité accessible à cet endroit. L'emplacement définitif demande l'accord du Conseil Général, le dossier est en cours d'instruction.

□ Nouvelle adresse internet du comité de quartier :

o L'ancienne adresse internet du comité de quartier ne fonctionnant plus, M. Couvreur a créé une nouvelle adresse

qui est : kechiloa.urrugne@gmail.com

o Le comité de quartier demande à Mme Ragozin en charge de la communication de faire mettre à jour cette adresse sur le site de la ville.

□ Divers :

o Circulation :

□ La maison sise rue 1 Kafartenia a été achetée par la mairie. Celle-ci sera rasée pour permettre une meilleure visibilité de sortie vers la D810,

La mairie n'a rien acheté dans le quartier. Il s'agit d'un projet immobilier privé, et aux dernières informations, la maison en question serait plutôt conservée.

□ Carrefour Pierre Bouvet de Theze/Av Gabriel Delaunay Ciboure :

- A la fin de l'avenue G. Delaunay vers Kéchiloa, un panneau STOP est en place.
- A ce carrefour la rue P. Bouvet de Theze a un panneau « Cédez le passage ».
- La voie montante est prioritaire.
- Il a été constaté plusieurs fois que des accidents ont été évités au dernier moment. Cela est dû aux conducteurs qui après avoir marqué le STOP s'engageaient malgré la présence d'un véhicule descendant donc prioritaire. Ceux-ci peuvent imaginer qu'ils sont prioritaires sur le véhicule descendant puisqu'il arrive sur leur gauche.
- **Il est demandé à la direction technique de résoudre ce problème de signalisation en supprimant le panneau céder le passage ainsi que les marques pointillées au sol. Un membre de comité de quartier est disponible pour participer à cette démarche.**

Ce panneau « cédez le passage » permet de désengorger plus rapidement le dessous du pont, donnant la priorité aux véhicules tournant à gauche. Quand aux pointillés, ils évitent aux voitures de trop « divaguer ». Après étude, les services techniques d'Urrugne et de Ciboure ont convenu que ce qui était en place est la meilleure solution.

o Haie sise au 19 rue Kafartenia :

- La haie empiète sur la chaussée jusqu'à 1 mètre.
- Des piquets de clôture glissent avec le terrain, certains débordent sur la chaussée.
- **Il est demandé à la mairie d'ordonner dans les plus brefs délais à son propriétaire de respecter le bornage de sa propriété afin de supprimer la gêne qu'il provoque aux riverains.**

En effet, après plusieurs courriers restés sans suite, la mairie va effectuer ces travaux à la charge du propriétaire si la dernière injonction reste sans effet.

o Glissement de terrain à la hauteur du 26 chemin Kafartenia :

- Suite à la demande de Mr Ugarte propriétaire de la maison sise 26 chemin Kafartenia, Mr Couvreur s'est rendu sur place.
- Mr Ugarte rappelle les différents courriers envoyés à la mairie pour signaler le glissement de terrain. Premier courrier en date du 2 février 2005.
- Le glissement de terrain semble être dû à une cavité sous la chaussée dont l'entrée est située sur ou en limite de l'ex terrain appartenant à Mr Goya.
- Quelques actions ont été effectuées (apport d'enrobé, etc.), mais aucune action de fond n'a été réalisée.
- Il est précisé par ailleurs que l'entretien de propreté de ce pan de rue est rarement effectué, les employés municipaux s'arrêtant au bout du mini trottoir.
- **Le comité de quartier appuie la demande de Mr Ugarte pour que la mairie résolve cette problématique qui empire de mois en mois et qui met en danger la structure de sa propriété.** Un membre du comité est disponible lors de la visite de la Direction technique.

Il est prévu de faire des travaux sur cette voirie (remise en oeuvre du revêtement face au n° 26) à la saison idoine, c'est à dire au printemps.

o Elagage des arbres coté gauche du chemin Kafartenia :

- Des branches de plusieurs arbres communaux **touchent** les fils d'alimentation électrique.

□ Il est demandé à la commune de faire procéder des que possible à l'élagage sachant le cout de la remise en état d'une rupture d'alimentation est à la charge du propriétaire des arbres.

Le service espaces verts est alerté mais ne peut intervenir que sur la propriété communale (c'est à dire sur une longueur de 11 mètres face au n° 26). Des courriers seront envoyés aux autres propriétaires concernés.

o Aux dires d'un riverain, la rue de Kafartenia est interdite aux P.L. de plus de 3.5T. Il serait souhaitable que cela soit confirmé (avec l'installation d'un panneau) ou infirmé.

o le comité apprécie la création du plateau ralentisseur devant les commerces et souhaite fortement, outre quelques contrôles de vitesse à l'entrée de Kéchiloa vers Ciboure à des heures de forte circulation, soit entre 7h30 et 8h30 ou 17h30, 18h00 qu'un gendarme couché soit créé au niveau de l'arrêt de bus rue Paul Gelos. En effet les enfants et personnes âgées venant de la rue Kafartenia ont du mal à traverser dans de bonnes conditions de sécurité malgré le passage protégé.

Les services techniques étudient la question

o Le riverain du 19 rue Paul Gelos signale qu'un poteau situé devant son entrée gêne la visibilité et donc la sortie sur la RD.

Pour des raisons de sécurité, des mesures ont été prises dans cette zone : un arrêté municipal pour limiter la vitesse à 30 km/h plus un plateau traversant, ce qui diminuera la vitesse et facilitera la sortie sur la RD. Le poteau est étroit, gêne moins que la haie juste à côté, et son déplacement nécessiterait des moyens trop importants, la sécurité étant assurée finalement par ailleurs.

□ Autres Comités de quartier :

o L'assemblée approuve la demande faite de communiquer les comptes rendus aux autres comités.

o L'assemblée approuve la demande faite pour une réunion commune entre représentants de comité.

La réunion est clôturée à 20h45.

Les Secrétaires de séance

J.B. Couvreur / P. Raynaud